

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 16 mai 2016**, à 19 heures 30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle tous les conseillers sont présents.

Points à l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre jour
2. Position de l'éolienne alternative A5
3. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 86-2016
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 87-2016
Position de l'éolienne A5

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre avait soumis dans son avis de conformité du 14 août 2014, une certaine préoccupation sur la position alternative A5 située sur le Mont Ste-Marguerite ; attendu que cette position alternative doit répondre aux normes et critères demandés pour son implantation à l'endroit désigné ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre ne s'objecte pas à la position alternative A5 sur le Mont Saint-Marguerite ; que les membres du conseil de Saint-Sylvestre demande au promoteur de s'assurer que cette position ne contrevient pas aux installations déjà en place au sommet ; que l'accord écrit du propriétaire du Domaine du Radar soit transmis à la municipalité concernant la position alternative A5.

Levée de l'assemblée à 19 heures 55 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 6 juin 2016

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire